

# Mobilités individuelles au sein de la fonction publique entre 2018 et 2021

Solène COLIN<sup>1</sup>  
Pascal GODEFROY<sup>1</sup>

**Au cours de l'année 2021, 390 200 agents de la fonction publique ont changé d'établissement, soit 7,4% des agents présents au 31 décembre 2020. Ce taux, quasi stable depuis 2018, varie fortement selon le versant : 11,8% des agents de la fonction publique de l'État ont changé d'établissement, mais seulement 3,9% de ceux de la fonction publique territoriale et 4,9% des agents de la fonction publique hospitalière. Le taux de changement d'établissement baisse avec l'âge ; il est plus faible pour les catégories C, mais plus élevé pour les femmes.**

**Dans un tiers des cas, le changement d'établissement va de pair avec un changement de département d'affectation. Les mouvements interdépartementaux sont relativement plus fréquents dans la fonction publique de l'État que dans la fonction publique hospitalière et la fonction publique territoriale, en Île-de-France qu'en province, et concernent davantage les hommes, les jeunes et les agents de catégorie A.**

**En 2021, 8% des agents contractuels ont été titularisés. Le taux de titularisation est deux fois plus élevé parmi les 25-29 ans (11%) que parmi les 50-59 ans (5,1%). Par versant, il est près de cinq fois plus élevé dans la fonction publique hospitalière (13,7%) que dans la fonction publique de l'État (2,8%).**

## Le taux de changement d'établissement est en hausse de 0,5 point entre 2020 et 2021

En 2021, 7,4% (soit 390 200) des agents civils de la fonction publique, ont changé d'établissement (voir l'encadré Source, méthode et définitions). Ce taux est quasi stable depuis 2018, à l'exception de l'année 2020, où il a été exceptionnellement bas (6,9%), la crise sanitaire ayant ralenti les mouvements inter-établissements, sauf dans la fonction publique hospitalière (FPH). En 2021, ce taux retrouve quasiment son niveau de 2019 : la hausse de 0,5 point entre 2020 et 2021 correspond donc moins à un rattrapage de mobilités inter-établissements qui n'auraient pas eu lieu en 2020 qu'à un retour à la normale.

Le taux de changement d'établissement varie fortement selon le versant : 11,8% parmi les agents civils de la fonction publique de l'État (FPE), seulement 3,9% parmi les agents de la fonction publique territoriale (FPT) et 4,9% parmi les agents de la FPH (**Figure 1**). À profil de départ égal (âge, statut, sexe, catégorie hiérarchique) un agent de la FPE a ainsi trois fois plus de chances de changer d'établissement qu'un agent de la FPH et 2,4 fois plus qu'un agent de la FPT. Si l'on considère qu'un changement d'établissement (hors restructurations<sup>2</sup>), et donc d'environnement de travail, permet aux agents d'enrichir leur parcours professionnel et de développer de nouvelles compétences, ces écarts entre les trois versants de la fonction publique méritent d'être interrogés.

<sup>1</sup> DGAFP-SDessi.

<sup>2</sup> Nous excluons de l'analyse les mobilités liées à des restructurations (voir l'encadré Source, méthode et définitions).

## Mobilités individuelles au sein de la fonction publique entre 2018 et 2021

Figure 1 : Taux de changement d'établissement par versant

en %

Versant	2018	2019	2020 <sup>(1)</sup>	2021
FPE	12,9	12,3	11,2	11,8
FPT	3,9	4,3	3,5	3,9
FPH	4,7	5,0	5,0	4,9
<b>Ensemble</b>	<b>7,5</b>	<b>7,6</b>	<b>6,9</b>	<b>7,4</b>

Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFPSDesi.

Champ : Agents civils de la fonction publique en emploi principal au 31 décembre de l'année  $n-1$ , hors bénéficiaires de contrats aidés. France (hors Mayotte).

(1) À partir de 2020, les sorties d'école de formation de la fonction publique sont réintégrées dans les mobilités. En effet, la méthode d'identification des restructurations basée sur les flux entre Siret peut amener à considérer les écoles comme des entités restructurées. De plus, quelques restructurations supplémentaires sont aussi identifiées dans la FPT grâce à la DGCL à partir de 2020.

Lecture : En 2021, 7,4 % des agents civils présents fin 2020 ont changé d'établissement.

Dans la FPE, le taux est en hausse de 0,6 point par rapport à 2020, mais tendancielle à la baisse depuis quatre ans, perdant plus d'un point par rapport à 2018. Parmi les 257 200 agents civils de la FPE ayant changé d'établissement en 2021, 172 200 sont rattachés au ministère de l'Éducation nationale et de la Recherche (et à ses différents établissements publics administratifs sous tutelle), et 97 % d'entre ces agents sont restés dans la FPE après leur mobilité. Le taux de changement d'établissement des agents rattachés au ministère de l'Éducation nationale (12,0 %) est à peine plus élevé que le taux moyen dans le versant. Hors effectifs du ministère de l'Éducation nationale et de ses différents établissements publics administratifs sous tutelle, qui représentent plus de la moitié des effectifs de la FPE, le taux de changement d'établissement dans la FPE reste donc haut (11,3 %) par rapport à celui des autres versants.

Dans la FPT, 74 100 agents, soit seulement 3,9 % de l'effectif au 31/12/2020, ont changé d'établissement en 2021, un taux trois fois plus faible que celui de la FPE. C'est un résultat plutôt en ligne avec la tendance observée depuis quatre ans, mais en hausse de 0,4 point par rapport à 2020. Plus de la moitié des agents qui ont changé d'établissement sont des agents communaux (40 100).

Dans la FPH, la crise sanitaire n'a pas eu d'impact visible sur les mouvements inter-établissements : en 2019, 2020 et 2021, le taux se stabilise à 5 % (4,9 % en 2021), bien en-dessous de celui de la FPE. En 2021, sur les 58 800 agents mobiles du versant, 87,9 % travaillaient dans un hôpital.

## Les jeunes agents et les femmes sont les plus mobiles

Le taux de changement d'établissement décroît avec l'âge et sans doute aussi avec l'ancienneté dans la fonction publique (**Figure 2**). Le taux est de 15,5 % parmi les 25-29 ans, seulement de 4,4 % parmi les 50-59 ans et de 2,4 % parmi les 60 ans et plus. Cela s'explique notamment par des effets de composition, les agents en contrat court étant généralement plus jeunes. Par ailleurs, la mobilité est davantage valorisée, voire encouragée, en début de carrière, puisqu'elle serait l'un des moteurs de l'acquisition des compétences. Cette variation selon l'âge illustre aussi possiblement le fait que les premières affectations sont susceptibles de moins répondre aux attentes des agents et des employeurs que les suivantes.

Le taux de mobilité est plus élevé pour les contractuels (8,3 %) que pour les fonctionnaires (6,7 %), même si l'effet du statut reste modéré : parmi les 390 200 agents ayant changé d'établissement en 2021, 97 900 sont des contractuels, soit 25 %, alors que ceux-ci ne représentent que 23 % des agents publics. En 2021, un agent contractuel a ainsi, à profil identique, 1,2 fois plus de chances de changer d'établissement en restant dans la fonction publique qu'un fonctionnaire.

## Mobilités individuelles au sein de la fonction publique entre 2018 et 2021

Figure 2 : Changement d'établissement en 2021 en fonction des caractéristiques des agents en milliers

Situation en 2020	Agents de la FP en 2020	Agents ayant changé d'établissement en 2021	Taux de changement d'établissement (en %)	Rapport des cotes et seuils de significativité
<b>Statut</b>				
Fonctionnaire	3 768,8	252,0	6,7	Ref.
Contractuel	1 180,7	97,9	8,3	1,2***
Autres catégories et statuts <sup>(1)</sup>	339,7	40,3	11,9	1,5***
<b>Sexe</b>				
Femme	3 476,8	263,6	7,6	1,1***
Homme	1 812,5	126,5	7,0	Ref.
<b>Âge</b>				
Moins de 25 ans	243,7	36,1	14,8	1,2***
25 à 29 ans	440,3	68,2	15,5	Ref.
30 à 39 ans	1 126,3	105,9	9,4	0,5***
40 à 49 ans	1 529,7	102,5	6,7	0,3***
50 à 59 ans	1 546,5	67,8	4,4	0,2***
60 ans et plus	402,6	9,6	2,4	0,1***
<b>Catégorie hiérarchique</b>				
A+	107,3	6,8	6,3	0,7***
A	1 940,2	214,3	11,0	Ref.
B	796,3	59,7	7,5	0,8***
C	2 407,3	106,3	4,4	0,6***
Indéterminée <sup>(2)</sup>	38,2	3,1	8,2	0,9***
<b>Versant</b>				
FPE	2 187,8	257,2	11,8	Ref.
FPT	1 897,0	74,1	3,9	0,4***
FPH	1 204,3	58,8	4,9	0,3***
<b>Total</b>	<b>5 289,2</b>	<b>390,2</b>	<b>7,4</b>	

Source : Siasp, Insee. Traitement DGA/FP-SDessi.

Champ : Agents civils de la fonction publique en emploi principal au 31 décembre 2020, hors bénéficiaires de contrats aidés. France (hors Mayotte).

(1) Recouvre principalement les enseignants d'établissement privé sous contrat et les ouvriers d'État dans la FPE, les assistants maternels et familiaux et les collaborateurs de cabinet dans la FPT, les médecins dans la FPH, et les apprentis dans les trois versants.

(2) Les contractuels sont surreprésentés dans cette catégorie (96 %).

Les seuils de significativité statistique sont indiqués de la façon suivante : \* p < 0,1 ; \*\* p < 0,05 ; \*\*\* p < 0,01.

Lecture : En 2021, 6,7 % des fonctionnaires présents fin 2020 ont changé d'établissement, soit 252 000 sur 3 768 800. À profil de départ égal en 2020 (statut, tranche d'âge, catégorie hiérarchique et versant), une femme a eu, en 2021, 1,1 fois plus de chances de changer d'établissement qu'un homme.

Notons toutefois que le type de contrat est moins déterminant que l'âge : à profil identique, un agent public qui a entre 25 et 29 ans a deux fois plus de chances de changer d'établissement qu'un agent pourtant seulement un peu plus âgé, de 30 à 39 ans, et trois fois plus qu'un agent âgé de 40 à 49 ans.

Dans la fonction publique, la part des femmes est plus importante que celle des hommes (63%). En 2021, elles ont été deux fois plus nombreuses que les hommes à changer d'établissement (263 600 femmes ont changé d'établissement, contre 126 500 hommes). De fait, le taux de mobilité d'établissement des femmes est supérieur à celui des hommes (7,6%, contre 7,0%).

Plus la catégorie hiérarchique est élevée, plus les agents réalisent des mobilités d'établissement, à l'exception des agents de catégorie A+<sup>3</sup>, en haut de la hiérarchie et moins mobiles que les agents de catégorie A (hors A+) : 11,0% des agents de catégorie A (hors A+) ont changé d'établissement en 2021, 6,3% des agents de catégorie A+, 7,5% de ceux de catégorie B, et 4,4% de ceux de catégorie C. À profil identique, les agents de catégorie A sont 1,4 fois plus mobiles que les agents de catégorie A+, 1,3 fois plus mobiles que ceux de catégorie B et 1,6 fois plus mobiles que ceux de catégorie C. Les agents de catégorie A+ sont plus âgés que

3 Bien qu'elle n'ait pas d'existence juridique, la notion de catégorie A+ est utilisée ici pour distinguer les corps et les emplois fonctionnels de l'encadrement supérieur au sein de la catégorie A.

## Mobilités individuelles au sein de la fonction publique entre 2018 et 2021

ceux des autres catégories (en moyenne 50 ans, contre 43 ans pour les agents des catégories A et B et 44 ans pour les agents de catégorie C). La « sous-mobilité » d'établissement des A+ pourrait s'expliquer par le fait que cette catégorie compte proportionnellement plus d'agents en fin de carrière que la catégorie A. Par ailleurs, les corps d'inspection, d'audit et de contrôle qui composent en partie cette catégorie sont moins concernés par ce type de mobilité.

### La mobilité de département concerne davantage les agents de la FPE et ceux d'Île-de-France

En 2021, 2,6% des agents publics ont changé de département (voir l'encadré Source, méthode et définitions) [Figure 3]. Ce taux est quasi stable depuis quatre ans. Il est plus élevé dans la FPE, où il s'établit à 4,0%, que dans la FPH, à 2,5%, ou dans la FPT, à 1,1%, probablement parce que l'organisation de l'État en services déconcentrés sur le territoire national favorise davantage la mobilité départementale. À profil identique, un agent public de la FPE a ainsi 1,9 fois plus de chances de changer de département qu'un agent de la FPH, et 2,4 fois plus qu'un agent de la FPT.

**Figure 3 : Taux de changement de département par versant, zone géographique de départ et d'arrivée**  
en %

	2018	2019	2020	2021
<b>Ensemble</b>	<b>2,6</b>	<b>2,5</b>	<b>2,4</b>	<b>2,6</b>
<b>Taux par versant de départ</b>				
FPE	4,3	4,0	3,9	4,0
FPT	1,0	1,0	0,9	1,1
FPH	2,2	2,2	2,4	2,5
<b>Taux par zone géographique de départ</b>				
Paris	4,2	4,5	4,1	4,5
Île-de-France (hors Paris)	4,5	4,3	4,3	4,5
Province	2,1	2,1	2,0	2,2
DOM	1,3	1,3	1,2	1,3
<b>Taux par zone géographique d'arrivée</b>				
Paris	4,0	3,7	4,1	3,5
Île-de-France (hors Paris)	4,1	4,3	4,0	3,9
Province	2,2	2,1	2,1	2,4
DOM	1,8	1,8	1,7	1,9

Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFPSDessi.

Champ : Agents civils de la fonction publique en emploi principal au 31 décembre de l'année  $n-1$ , hors bénéficiaires de contrats aidés. France (hors Mayotte).

Lecture : En 2021, 2,6 % des agents civils présents fin 2020 ont changé de département d'affectation. C'est le cas de 4,0 % des agents civils de la FPE et de 4,5 % des agents civils travaillant à Paris. En 2021, 3,5 % des agents civils travaillant à Paris (effectifs 2020) travaillaient dans un autre département fin 2020.

Dans la fonction publique, en 2021, un changement d'établissement sur trois s'accompagne d'un changement de département (139 200 pour 392 000 changements d'établissement). Une fois encore, la proportion diffère nettement selon les versants : dans la FPH, 51 % des agents qui changent d'établissement changent également de département ; ils sont 34 % dans la FPE et 29 % dans la FPT.

Le taux de changement de département en Île-de-France en 2021 est de 4,5 %, soit deux fois plus élevé qu'en province (2,2 %). L'écart entre Île-de-France et province s'observe dans tous les versants, avant et pendant la crise sanitaire. De même, le taux de mobilité en Île-de-France est plus élevé que celui en province<sup>4</sup> (3,5 % vers Paris et 3,9 % vers l'Île-de-France [hors Paris], contre 2,4 % vers la province). La surreprésentation de l'Île-de-France dans les mobilités départementales, entrantes et à l'intérieur, vient de ce qu'elle réunit les services

<sup>4</sup> Mobilités en provenance de l'extérieur de l'Île-de-France ou changements de département au sein de l'Île-de-France, et mobilités vers la province ou entre départements hors Île-de-France.

## Mobilités individuelles au sein de la fonction publique entre 2018 et 2021

centraux des ministères, de nombreuses administrations et de grands centres hospitaliers. L'emploi public y est plus concentré : le taux d'administration civile est plus élevé en Île-de-France (82 ETP pour 1000 habitants) que sur le reste du territoire métropolitain (71 ETP pour 1000 habitants), et il l'est plus encore à Paris (146 ETP pour 1000 habitants). L'Île-de-France offre donc davantage de possibilités de mouvements interdépartementaux que les autres régions, sans que les agents soient obligés d'accompagner ce changement d'affectation d'un changement de lieu de résidence, l'offre de transport public y étant importante.

### Les jeunes, les hommes et les agents de catégorie A changent plus fréquemment de département

Dans la fonction publique, plus les agents sont âgés, moins ils changent de département. Les changements de département sont plus fréquents avant 30 ans : 6,3% des agents de moins de 25 ans ont changé de département en 2021 et 7,0% des agents entre 25 et 29 ans, contre seulement 1,3% des agents entre 50 ans et 59 ans, et 0,6% des agents de 60 ans et plus. À profil identique, le lien de la double mobilité – départementale et d'établissement – avec l'âge est plus fort qu'avec les autres déterminants : un agent de 25 à 29 ans a 2,2 fois plus de chances de changer de département dans sa mobilité d'établissement qu'un agent de 30 à 39 ans, 4,2 fois plus de chances qu'un agent de 40 à 49 ans, 6,6 fois plus de chances qu'un agent de 50 à 59 ans et même 11,6 fois plus de chances qu'un agent de 60 ans ou plus (**Figure 4**).

**Figure 4 : Changement de département en 2021 en fonction des caractéristiques des agents**  
en milliers

Situation en 2020	Agents de la FP en 2020	Agents ayant changé de département en 2021	Taux de changement de département (en %)	Rapport des cotes et seuils de significativité
<b>Statut</b>				
Fonctionnaire	3 768,8	87,3	2,3	Ref.
Contractuel	1 180,7	33,2	2,8	1,0**
Autres catégories et statuts	339,7	18,7	5,5	1,9***
<b>Sexe</b>				
Femme	3 476,8	83,9	2,4	0,8***
Homme	1 812,5	55,3	3,1	Ref.
<b>Âge</b>				
Moins de 25 ans	243,7	15,3	6,3	1,2***
25 à 29 ans	440,3	30,9	7,0	Ref.
30 à 39 ans	1 126,3	39,3	3,5	0,4***
40 à 49 ans	1 529,7	31,7	2,1	0,2***
50 à 59 ans	1 546,5	19,5	1,3	0,1***
60 ans et plus	402,6	2,5	0,6	0,0***
<b>Catégorie hiérarchique</b>				
A+	107,3	4,6	4,3	1,7***
A	1 940,2	73,5	3,8	Ref.
B	796,3	25,4	3,2	1,0***
C	2 407,3	34,3	1,4	0,6***
Indéterminée	38,2	1,4	3,6	1,3***
<b>Versant</b>				
FPE	2 187,8	87,6	4,0	Ref.
FPT	1 897,0	21,4	1,1	0,4***
FPH	1 204,3	30,1	2,5	0,5***
<b>Total</b>	<b>5 289,2</b>	<b>139,2</b>	<b>2,6</b>	

Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP-SDessi.

Champ : Agents civils de la fonction publique en emploi principal au 31 décembre 2020, hors bénéficiaires de contrats aidés. France (hors Mayotte). Les seuils de significativité statistique sont indiqués de la façon suivante : \* p < 0,1 ; \*\* p < 0,05 ; \*\*\* p < 0,01.

Lecture : En 2021, 2,3 % des fonctionnaires présents fin 2020 ont changé de département, soit 87 300 sur 3 768 800. À profil de départ égal en 2020 (statut, sexe, tranche d'âge, versant), un agent civil de catégorie A+ a eu, en 2021, 1,7 fois plus de chances de changer de département qu'un agent civil de catégorie A.

## Mobilités individuelles au sein de la fonction publique entre 2018 et 2021

La probabilité de changer de département est plus élevée pour les hommes que pour les femmes (le taux de changement de département est de 3,1 pour les hommes et de 2,4 pour les femmes). À profil identique, un homme a une probabilité 1,3 fois plus élevée de changer de département qu'une femme. Par ailleurs, seulement 31,8% des changements d'établissement des femmes s'accompagnent d'un changement de département (83 900 pour 263 600 changements d'établissement), alors que c'est le cas de 43,7% des changements d'établissement des hommes (55 300 pour 126 500 changements d'établissement). Des travaux académiques ont mis en évidence que les hommes valorisaient davantage la mobilité d'un point de vue salarial que les femmes. S'agissant des carrières des fonctionnaires, reposant essentiellement sur des grilles statutaires, la mobilité interdépartementale pourrait être une stratégie pour appuyer une promotion dans un grade supérieur, stratégie qui serait davantage mise en œuvre par les hommes. Par ailleurs, la littérature montre que certains évènements familiaux, comme la mise en couple ou la naissance d'un enfant, pèsent davantage sur la mobilité professionnelle des femmes.

La probabilité de changer de département croît avec le niveau de la catégorie hiérarchique et décroît avec l'âge. À profil identique, un agent de la catégorie A+ a 1,7 fois plus de chances de changer de département qu'un agent de catégorie A pris pour référence, et un agent de catégorie C a 0,6 moins de chances de changer de département qu'un agent de catégorie A. Le taux de changement de département est plus élevé chez les contractuels que chez les fonctionnaires (2,8, contre 2,3), mais cet écart est plutôt lié aux différences entre les deux sous-populations, en particulier en termes d'âge.

### En 2021, 8% des contractuels sont devenus fonctionnaires

En 2021, 93 200 contractuels sont devenus fonctionnaires, soit par voie de concours, soit sans concours s'agissant de certains postes de catégorie C. Ils représentent 8,0% de l'ensemble des contractuels de la fonction publique présents fin 2020, soit 0,3 point de plus qu'en 2020, après toutefois une forte baisse du taux entre 2019 et 2020 (- 1,2 point) **[Figure 5]**. Le ratio entre les fonctionnaires et les contractuels évolue toutefois régulièrement en faveur des contractuels : on comptait 3,9 fonctionnaires pour un contractuel en 2017, 3,6 en 2018, 3,5 en 2019, 3,2 en 2020 et 3,1 en 2021 ; le solde entre les entrées et les sorties de la fonction publique étant négatif pour les fonctionnaires et positif pour les contractuels.

**Figure 5 : Taux de passage du statut de contractuel à celui de fonctionnaire**  
en %

	2018	2019	2020	2021
Contractuels passés fonctionnaires (en milliers)	84,0	92,7	84,9	93,2
Taux de passage du statut de contractuel à celui de fonctionnaire	8,6	8,9	7,7	8,0

Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP-SDessi.

Champ : Agents civils de la fonction publique en emploi principal au 31 décembre de l'année n-1. France (hors Mayotte). Les agents dont la catégorie est indéterminée et les agents de catégorie A+ en 2020 ne sont pas inclus.

Lecture : Parmi les contractuels présents fin 2020, 93 200 sont devenus fonctionnaires en 2021 (8,0 %).

En 2021, 43 200 contractuels titularisés travaillent dans la FPT, soit 46% de l'ensemble des titularisés, 36 100 dans la FPH, soit 39%, et 13 900 dans la FPE, soit 15% **(Figure 6)**. Par versant, c'est dans la FPH que le taux de passage est le plus élevé. En 2021, 13,7% des contractuels de la FPH ont été titularisés, alors que ce n'est le cas que de 2,8% des contractuels de la FPE. Il s'agit essentiellement d'infirmiers en soins généraux (28%), d'aides-soignants (25%) et d'agents de services hospitaliers (13%). Un contractuel de la FPH a ainsi 3,8 fois plus de chances d'être titularisé qu'un contractuel de la FPE, et encore 3,6 fois plus de chances qu'un contractuel de la FPT. Dans la FPE, il s'agit pour l'essentiel de professeurs (agrégés, certifiés, des écoles, de lycée professionnel) et d'agents de police ; dans la FPT, d'ouvriers qualifiés des travaux publics, et d'agents et d'adjoints administratifs des collectivités locales.

## Mobilités individuelles au sein de la fonction publique entre 2018 et 2021

Figure 6 : Passage des contractuels au statut de fonctionnaire en fonction de leurs caractéristiques

Caractéristiques en 2020	Agents ayant changé de statut en 2021 (en milliers)	Taux de changement de statut (en %)	Rapport des cotes et seuils de significativité
<b>Sexe</b>			
Femme	66,5	8,2	0,9***
Homme	26,7	7,6	Ref.
<b>Âge</b>			
Moins de 25 ans	16,1	9,9	0,9***
25 à 29 ans	20,6	11,0	Ref.
30 à 39 ans	26,6	9,2	0,8***
40 à 49 ans	19,0	7,5	0,6***
50 à 59 ans	10,4	5,1	0,4***
60 ans et plus	0,5	0,8	0,1***
<b>Versant</b>			
FPE	13,9	2,8	Ref.
FPT	43,2	10,6	3,6***
FPH	36,1	13,7	3,8***
<b>Catégorie hiérarchique</b>			
A+	0,2	2,5	0,5***
A	21,4	8,1	Ref.
B	8,0	3,8	0,5***
C	62,1	9,9	1,1***
Indéterminée	1,5	4,4	0,8***

Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP-SDessi.

Champ : Contractuels de la fonction publique en emploi principal au 31 décembre 2020. France (hors Mayotte).

Les seuils de significativité statistique sont indiqués de la façon suivante : \* p < 0,1 ; \*\* p < 0,05 ; \*\*\* p < 0,01.

Lecture : 8,2 % des femmes contractuelles présentes fin 2020 sont devenues fonctionnaires en 2021. À profil de départ égal en 2020 (sexe, tranche d'âge et catégorie hiérarchique), un contractuel de la FPH a eu, en 2021, 3,8 fois plus de chances de devenir fonctionnaire qu'un contractuel de la FPE.

Le taux de passage du statut de contractuel au statut de fonctionnaire varie également en fonction des caractéristiques individuelles. Il est de 8,2% parmi les femmes, et seulement de 7,6% parmi les hommes. Cet écart s'explique par des effets de composition en termes d'âge, de catégorie et de versant. Le taux de passage est plus élevé chez les 25-29 ans ; 11,0%, contre seulement 5,1% chez les 50-59 ans, possiblement découragés par les concours et la formation. Chez les agents de catégorie C, les passages du statut de contractuel à celui de fonctionnaire sont relativement plus nombreux que dans les autres catégories hiérarchiques : 9,9% des contractuels de la catégorie, contre 8,1% des contractuels de la catégorie A (hors A+) et 3,8% des contractuels de la catégorie B.

Entre 2018 et 2021, le taux de changement de catégorie hiérarchique, par voie de concours ou de promotion interne, tous versants confondus, est stable pour la catégorie A. Le taux de passage vers la catégorie A+ est de 0,2% chaque année (Figure 7). Dans les autres catégories, ce sont surtout des reclassements de corps, qui ne sont pas *stricto sensu* des mobilités individuelles, qui portent la tendance. En 2019, le taux de 14,0% de mobilité des agents de catégorie B correspond au reclassement en catégorie A des éducateurs territoriaux de jeunes enfants et des assistants socio-éducatifs. En 2021, le taux de mobilité de 9,1% des agents de catégorie C correspond au reclassement en catégorie B d'une partie des aides-soignants (loi Ségur de 2021, suite aux accords du Ségur de la santé de 2020).

## Mobilités individuelles au sein de la fonction publique entre 2018 et 2021

Figure 7 : Taux de changement ascendant de catégorie hiérarchique

en %

Catégorie hiérarchique de départ	2018	2019	2020	2021
A	0,2	0,2	0,2	0,2
B	3,9	14,0	2,3	3,1
C	2,2	1,6	1,7	9,1
<b>Total</b>	<b>1,8</b>	<b>3,3</b>	<b>1,2</b>	<b>4,8</b>

Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFFP-SDessi.

Champ : Agents civils de la fonction publique en emploi principal au 31 décembre  $n-1$ , hors bénéficiaires de contrats aidés. France (hors Mayotte). Les agents dont la catégorie est indéterminée et les agents de catégorie A+ en 2020 ne sont pas inclus.

Lecture : Parmi les agents civils de catégorie C fin 2020 et présents en 2021, 9,1 % ont changé de catégorie hiérarchique.

## Source, méthode et définitions

Ce dossier porte sur la mobilité individuelle des agents civils, tous statuts confondus, hors contrats aidés, des trois versants de la fonction publique, de 2018 à 2021. Il s'appuie sur les données issues du système d'information sur les agents des services publics (Siasp), produit par l'Insee à partir de 2009, et qui recense les données sur l'emploi et les rémunérations des agents des trois versants de la fonction publique. Un agent est caractérisé par son poste principal au 31 décembre.

La mobilité professionnelle n'est étudiée qu'au sein de la fonction publique. Est considéré comme mobile l'année  $n$  tout agent civil, présent dans la fonction publique au 31/12/ $n-1$  et au 31/12/ $n$ , qui enregistre un changement de sa condition d'emploi l'année  $n$  : un changement d'établissement ou de département ou de statut/catégorie hiérarchique. Ces trois mobilités sont étudiées de façon indépendante. Elles peuvent se cumuler, par exemple un changement de département va systématiquement de pair avec un changement d'établissement.

Le taux de changement d'établissement de l'année  $n$  est défini comme le ratio entre, d'une part, les effectifs des agents civils qui, travaillant pour la fonction publique au 31/12/ $n-1$  et au 31/12/ $n$ , ont changé d'établissement l'année  $n$  et, d'autre part, les effectifs totaux des agents civils au 31/12/ $n-1$ . Il y a changement d'établissement entre l'année  $n-1$  et l'année  $n$  si le Siret de l'établissement de l'agent n'est pas le même en  $n-1$  et en  $n$ .

Le taux de changement de département de l'année  $n$  est défini comme le ratio entre les effectifs des agents qui, travaillant pour la fonction publique au 31/12/ $n-1$  et au 31/12/ $n$ , ont changé de département d'affectation l'année  $n$ , donc de *facto* d'établissement, et les effectifs totaux au 31/12/ $n-1$ .

Notons que les agents civils en  $n-1$  ayant effectué une mobilité vers le statut de militaire en  $n$  sont exclus de notre champ, donc qu'ils le sont également du calcul des mobilités d'établissements ou départementales.

Le taux de changement de contractuel vers le statut de fonctionnaire est défini comme le ratio entre les effectifs des agents contractuels qui, travaillant pour la fonction publique au 31/12/ $n-1$  et au 31/12/ $n$ , sont devenus fonctionnaires l'année  $n$ , et les effectifs totaux d'agents contractuels au 31/12/ $n-1$ .

Le taux de changement de catégorie hiérarchique est défini comme le ratio entre les effectifs des agents civils qui, travaillant pour la fonction publique au 31/12/ $n-1$  et au 31/12/ $n$ , ont changé de catégorie hiérarchique l'année  $n$ , par exemple en passant de C à B, et les effectifs totaux d'agents civils de la catégorie C au 31/12/ $n-1$ .

Le champ géographique est la France hors Mayotte.

Pour contrôler au mieux les effets de structure ou de composition des populations des différents versants, des modélisations économétriques reliant mobilité et caractéristiques individuelles (âge, statut de départ, sexe, catégorie hiérarchique de départ, versant de départ) ont été réalisées. Globalement, ces modélisations économétriques ne font que conforter les résultats de statistiques descriptives. Dans cette étude, l'expression « à profil identique » correspondra à : tranche d'âge, statut de départ, sexe, catégorie hiérarchique de départ, versant de départ identiques (*modulo* la variable analysée).



## Mobilités individuelles au sein de la fonction publique entre 2018 et 2021

Certaines mobilités d'établissement s'inscrivent dans le cadre de restructurations : un établissement peut changer d'identifiant Siret, notamment quand il modifie les contours de ses activités ou de ses emplois. Dans ce cas, l'agent ne change *a priori* pas d'établissement. La mobilité peut alors être liée à des restructurations et sort de notre cadre d'analyse, car il s'agit de mobilités qui concernent un grand nombre d'individus et qui sont sans doute davantage subies que choisies. En analysant les flux entre Siret d'une année sur l'autre, il est possible de corriger les taux de mobilité des restructurations « probables ». Pour les identifier, on retient la méthodologie suivante. Chaque agent présent deux années consécutives dispose de deux Siret (Siret  $n-1$  et Siret  $n$ ), qui peuvent être identiques ou différents. On compte le nombre de couples Siret  $n-1$  et Siret  $n$  différents et on ne retient que les couples ayant 50 occurrences ou plus dans la base. Si ce nombre d'occurrences représente au moins 50% des agents partants du Siret  $n-1$  (et si au moins 20% d'agents ont quitté le Siret  $n-1$ ), on considère qu'il s'agit d'une restructuration (et pas d'une mobilité individuelle choisie). Si ce nombre d'occurrences représente au moins 50% des agents entrants dans le Siret  $n$  (et si au moins 20% d'agents sont entrés dans le Siret  $n$ ), on considère qu'il s'agit d'une restructuration (et pas d'une mobilité individuelle choisie). Ces seuils sont évidemment arbitraires et sont issus de calibrages. Des tests ont été menés pour les valider.

### Pour en savoir plus

- Colin S., Godefroy P. (2023), « Les personnels entrant et sortant de la fonction publique en 2021 », in *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique*, édition 2023, DGAFP.
- Colin S., Godefroy P. (2023), « Évolution des effectifs de la fonction publique en 2021 », *Stats Rapides* n° 97, DGAFP, juin.
- Colin S., Godefroy P. (2023), « Caractéristiques et localisation des postes de la fonction publique en 2021 », *Stats Rapides* n° 98, DGAFP, juin.
- Colin S., Pons Y. (2021), « Fonction publique de l'État : hors établissements d'enseignement et de recherche, 70% des agents travaillent dans les services territoriaux dont 12% au sein de l'administration territoriale de l'État et autant dans les établissements publics », in *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique*, édition 2021, DGAFP.
- Dupray A., Recotillet I. (2009), « Mobilités professionnelles et cycle de vie », *Économie et statistique* n° 423, Insee, décembre.
- Filatriau O., Nouël de Buzonnière C. (2011), « Les mobilités inter-entreprises choisies et contraintes », *Insee Références Emploi et salaires*.
- Idmachie S. (2016), « Mobilité et restructurations dans la fonction publique de 2011 à 2014 », in *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique*, édition 2016, DGAFP.
- Volat G. (2023), « Les évolutions de salaires des agents de la fonction publique qui ne changent ni d'employeur, ni de quotité de travail », in *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique*, édition 2023, DGAFP.